

**Séance du 18 mars 2019**

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mars 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 11 mars 2019.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY			X	M. Robert CLEMENT
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL			X	
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER			X	Mme Isabelle PASSUELLO
Mme Rose-Marie HENRI			X	
M. Michaël KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI		X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	
M. Fabien ROUGIER			X	
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X			
M. Wim WETERINGS	X			

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2019.
3. Délibérations :

- 3-1 ONF – Programme de travaux 2019,
- 3.2 SIEA – Avant-Projet Détaillé - Mise en conformité et modernisation de divers coffrets de commande + coffret de coupure du terrain de boules - La Table Ronde,
- 3.3 SIEA – Avant-Projet Détaillé – Modernisation de divers points lumineux rue du Stade,
- 3.4 Acquisition d'une emprise à la Table Ronde permettant l'implantation de conteneurs,
- 3.5 Construction d'une salle multifonctions = demande de subvention au Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes,
- 3.6 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe,
- 3.7 Projet de réhabilitation de la fontaine de Naz-Dessus = convention à signer entre la Commune d'Echenevex et l'association Jeunesse et Reconstruction.

4. Questions diverses :

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 08 et fait lecture de l'ordre du jour.

M. le Maire propose de retirer le point portant sur l'avant-projet détaillé relatif à la mise en conformité et la modernisation de divers coffrets de commande et coffret de coupure du terrain de boules à la Table Ronde.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2019** :  
Le compte rendu de la réunion de la séance du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

### 3. Délibérations :

#### 3.1 Programme de travaux 2019 - ONF - Travaux de maintenance.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux de maintenance pour l'année 2019, consistant au débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture des liserés sur les parcelles 8, 9 et F

Le montant des travaux s'élève à 3 031,02 € HT soit 3 334,12 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de travaux de maintenance 2019 proposé par l'ONF, pour un montant de 3 031,02 € HT soit 3 334,12 € TTC, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

#### 3.2 Programme de travaux 2019 - ONF - Travaux d'infrastructure.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'infrastructure pour l'année 2019, consistant en l'entretien des renvois d'eau sur la route forestière du Creux de la Sauge et route de Branveau.

Le montant des travaux s'élève à 307,14 € HT soit 368,57 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de travaux touristiques 2019 proposé par l'ONF, pour un montant de 307,14 € HT soit 368,57 € TTC, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

#### 3.3 Programme de travaux 2019 - ONF - Travaux touristiques.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux touristiques pour l'année 2019, consistant en l'abattage, le façonnage des arbres secs en bordure des routes.

Le montant des travaux s'élève à 511,91 € HT soit 563,10 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de travaux touristiques 2019 proposé par l'ONF, pour un montant de 511,91 € HT soit 563,10 € TTC, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

### 3.4 Programme de travaux 2019 - ONF - Travaux sylvicoles subventionnables.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2019 consistant en l'intervention en futaie irrégulière combinant le relevé de couvert, le dégagement de semis, le nettoyage, le dépressage et l'intervention sur les perches ; ces travaux portent sur les parcelles 11.x, 12.x, 13.x et 7.x de la forêt communale d'Echenevex.

Le montant de ces travaux s'élève à 5 160,05 € HT soit 5 676,06 € TTC.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % par Sylv'acctes.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts, relative aux travaux sylvicoles 2019 sur les parcelles 11.x, 12.x, 13.x et 7.x de la Commune d'Echenevex, pour un montant de 5 160,05 € HT soit 5 676,06 € TTC, SOLLICITE le concours financier au titre de Sylv'acctes, AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à ce dossier et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

### 3.5 Programme de travaux 2019 - ONF - Travaux d'exploitation.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'exploitation pour l'année 2019, consistant en des travaux d'abattage et de façonnage réalisés par une entreprise sur diverses parcelles, dont le montant estimé à 1 050,00 € est payé directement à l'entreprise.

Le montant des honoraires de l'ONF pour l'encadrement de l'exploitation forestière s'élève à 1 128,00 € HT soit 1 353,60 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE le montant des honoraires de l'ONF pour les travaux d'exploitation 2019 d'un montant de 1 128,00 € HT soit 1 353,60 € TTC, AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

### 3.6 SIEA – Avant-projet Détaillé – Modernisation de divers points lumineux – Rue du Stade.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet détaillé du programme de modernisation de divers points lumineux, rue du Stade, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

#### **OPTION 1 = SHP**

Le montant total des travaux s'élève à 26 300,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

#### **OPTION 2 = LED**

Le montant total des travaux s'élève à 26 000,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal RETIENT l'option 2, ACCEPTE le plan de financement relatif à l'avant-projet détaillé portant sur des travaux de modernisation de divers points lumineux, rue du Stade et AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **3.7 Acquisition d'une emprise à la Table Ronde permettant l'implantation de conteneurs – Autorisation de signature à donner.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une emprise de 36 m<sup>2</sup> à la Table Ronde dépendant de la parcelle AD 44, afin de permettre l'implantation de conteneurs par Pays de Gex Agglo.

L'Association Syndicale Libre « la Table Ronde » propose de céder cette emprise pour un montant de 1 €, les frais de division et d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

- **Après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, habitante de la Table Ronde), le Conseil Municipal ACCEPTE l'acquisition d'une emprise de 36 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrale AD 44b telle qu'elle résulte du projet de division, appartenant à l'Association Syndicale de la Table Ronde, pour un montant de 1 €, afin de permettre l'implantation de conteneurs par Pays de Gex Agglo, DIT que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune d'Echenevex, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous actes et à effectuer toutes les démarches afférentes à cette acquisition DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

M. Philippe CLAVERI rejoint la séance à 20 h 28.

### **3.8 Construction d'une salle multifonctions = demande de subvention au Conseil Régional AUVERGNE – RHONE-ALPES.**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Régional AUVERGNE – RHONE-ALPES dans le cadre du projet de construction d'une salle multifonctions, dans lequel s'est engagée la collectivité et qui a fait l'objet du dépôt d'une demande de permis de construire.

Il rappelle que la Commune a sollicité et obtenu une aide financière de Pays de Gex Agglo d'un montant de 150 000,00 € au titre des fonds de concours et a déposé un dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 150 000,00 €

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional AUVERGNE – RHONE-ALPES pour un montant maximum possible, au titre des équipements sportifs et AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous documents et effectuer toutes les démarches administratives inhérentes à cette demande.**

### **3.9 Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe.**

Mme Isabelle PASSUELLO explique aux membres du Conseil Municipal que Mme Amandine CAMPANT remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe.

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**VU** la délibération n° 010/2019 du 11 février 2019 fixant à 100 % le taux d'avancement de grade,

**VU** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Ain en date du 08 mars 2019 sur le tableau des avancements de grade,

**CONSIDERANT** qu'un agent communal remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe ;

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe et DIT que des crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

### **3.9 Projet de réhabilitation de la fontaine de Naz-Dessus = convention à signer entre la Commune d'Echenevex et l'association « Jeunesse et Reconstruction ».**

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal un projet de convention de chantier de jeunes internationaux pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la fontaine de Naz-Dessus. Cette réalisation contribuera à la valorisation du patrimoine local, à la promotion de la culture et de la langue françaises. Le chantier est prévu du 30 juin 2019 au 20 juillet 2019.

La participation de la commune aux frais d'organisation de la vie collective des jeunes est fixée à 4 000 €, le règlement devant s'effectuer selon les modalités de paiement suivantes :

- versement de 2 800 € dans la première quinzaine du mois d'avril,
- versement du solde de 1 200 € dans les 30 jours suivant la fermeture du chantier.

- **Après en avoir délibéré et par 9 voix POUR sous réserve, pour Mmes Isabelle PASSUELLO et Anneke VAN DER VOSSSEN, que des crédits budgétaires soient disponibles et qu'il n'y ait pas de surprise sur les travaux, 1 voix CONTRE (M. Jean-Camille YERLY) et 2 ABSTENTIONS (MM. Robert CLEMENT et Michael KEWLEY), le Conseil Municipal ACCEPTE les termes de la convention de chantier entre la Commune d'Echenevex et l'Association « Jeunesse et Reconstruction », ACCEPTE la participation financière de 4 000 € à l'association et les modalités de paiement et AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention.**

#### **4. Questions diverses :**

4.1 M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le projet de minibus avec la Société Visiocom est en bonne voie.

4.2 M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'utilisation des drones est désormais interdite dans la réserve.

4.3 M. le Maire explique qu'une solution est à l'étude pour faire face aux voitures tampons.

4.4 M. Philippe CLAVERI explique qu'il n'a pas compris pourquoi des zones sont repassées en Np, comme il est indiqué dans le dernier compte rendu de la Commission « Urbanisme ».

4.5 Il est demandé si la tempête qui s'est produite le dimanche 17 mars a dépassé les 100 km/h. Fabien THOLLON est chargé de poser la question à la Préfecture.

4.6 Mme Isabelle PASSUELLO rapporte que lors du conseil d'école, la question de la capacité d'accueil de la cantine a été soulevée. Elle demande à ce qu'on se penche sur ce problème.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 08 avril 2019 à 20 h 00 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 21 heures 11.

*Pierre REBEIX,  
Maire d'ECHENEVEX,*